

N° 60/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

OBJET : Délibération pour valider l'acquisition de la parcelle A205

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 28 novembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoir à GRAS Julien)
CATELAN Richard (pouvoir à CATELAN Thierry)
MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Rapporteur, M. Le Maire

Dans le cadre d'une succession, la commune d'Aubessagne a formulé une première offre d'acquisition de la parcelle A205 lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2024, s'élevant à 8 000€, minorée du coût de l'abattage de l'arbre situé sur le terrain (6 047€), ramenant ainsi le montant net de la proposition à 1 953€.

Le contrôleur des finances publiques (DRFIP PACA13) a refusé cette proposition jugée trop faible au regard de la valeur du bien. Une offre à hauteur de 12 000€ peut être acceptée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à formuler une nouvelle offre d'acquisition de la parcelle A205 pour un montant de 12 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire pour signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,

Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr